

Personne(s) autorisée(s) à prendre votre enfant

	Nom	Prénom	Tél.	Lien de parenté
1.	_____	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____	_____

Personne(s) autorisée(s) à contacter en cas d'urgence autre que parents

	Nom	Prénom	Tél.	Lien de parenté
1.	_____	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____	_____

Autorisations

Je soussigné(e), _____ père, mère ou tuteur de _____ autorise le responsable à donner tous les soins et/ou interventions nécessités, de façon urgente, pour l'état de santé de mon (mes) enfant(s).

- J'accepte que mes coordonnées soient utilisées par la Ville de Pia pour recevoir des informations. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à vous informer. Conformément à la loi «informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication de la mairie de Pia. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
- Des photos des enfants pourront éventuellement être prises et publiées dans le cadre du bulletin municipal et/ou du site internet ville de Pia.
La signature de ce dossier d'inscription vaut accord des parents quand à leurs modalités de diffusion précitées dans autre contestation ou réclamation relevant du droit à l'image. Si vous ne souhaitez pas ce droit à l'image cochez ici
- Je souhaite payer la Cantine par prélèvement automatique mensuel
Remplir le mandat SEPA téléchargeable sur le site pia.fr ou directement en mairie au service des Affaires scolaires.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement de Service des Accueils de Loisirs et de la Restauration Scolaire disponible en mairie et consultable sur le site de la ville pia.fr. Je m'engage à respecter ce(s) règlement(s). Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer à leurs enfants les règles de bonne conduite en collectivité, ainsi que le respect dû aux camarades et personnel municipal.

Fait à Pia le : / / 20

Signature

Pour tout changement de situation intervenant en cours d'année
- Adresse, téléphone, mail... merci de le signaler à la mairie au service «Affaires Scolaires»

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le / /

> Maternelle :

- École Marie Curie
 École François Mitterrand

Classe :

- Petite section Moyenne section Grande section

Nom de l'enseignant.e :

Scolarisation hors Commune : Classe :

> Primaire :

- École Louis Torcatis
 École François Mitterrand

Classe :

- CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom de l'enseignant.e :

PLANNING HEBDOMADAIRE D'UTILISATION DES SERVICES PAR VOTRE ENFANT

Pendant les jours d'école

• Cantine 4€

Si oui complétez ci-dessous et à côté

Repas «standard» Oui

Repas sans porc Oui

Repas allergies alimentaires voir fiche sanitaire ci-jointe

Présence régulière précisez

Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi

À partir du jusqu'au

jusqu'à la fin de l'année scolaire 06/07/2021

jusqu'au vendredi 2 juillet 2021

Présence occasionnelle (à savoir pas tous les jours et pas toute l'année) : vous vous engagez à envoyer le planning au moins 10 jours ouvrés à l'avance.

Rappel : l'annulation d'une réservation est possible avant 9h et 48h avant la date effective de la prestation. Message d'annulation à envoyer par mail à restauration@pia.fr

• Accueil de Loisirs

Associé à l'École (ALAE)

Oui, complétez ci à côté

Non

Présence régulière, précisez

Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi

Matin 7h30 | Matin 7h30 | Matin 7h30 | Matin 7h30

16h45 - 17h00 (temps gratuit) | 16h45 - 17h00 (temps gratuit) | 16h45 - 17h00 (temps gratuit) | 16h45 - 17h00 (temps gratuit)

17h00 - 18h30 (temps payant) | 17h00 - 18h30 (temps payant) | 17h00 - 18h30 (temps payant) | 17h00 - 18h30 (temps payant)

Les mercredis et pendant les vacances (ALSH)

Fréquentation de votre enfant à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Si oui, inscription obligatoirement en mairie avec votre N°CAF/MSA et quotient familial

• pour inscrire votre enfant **les mercredis** : inscription par période **EXCLUSIVEMENT** en mairie

• pour inscrire votre enfant **pendant les vacances** : inscription **EXCLUSIVEMENT** en mairie **15 jours avant le début des vacances.**



